

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS "Le Quiz 10 ans d'Océalia"

Article 1 - Organisateur du Jeu-Concours

Le présent jeu-concours est organisé par le Groupe Coopératif Océalia, dont le siège social est situé au 51 rue Pierre Loti 16100 Cognac, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 775 715 592. Ci-après dénommé "l'Organisateur".

Article 2 - Dénomination et Objet du Jeu-Concours

Le jeu-concours est intitulé "Le Quizz 10 ans d'Océalia". Il est organisé pour célébrer les 10 ans d'existence du Groupe Océalia, et a pour objectif de tester les connaissances des participants sur l'histoire, les valeurs, les métiers et les engagements du Groupe, ainsi que sur des faits liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Article 3 - Durée du Jeu-Concours

Le jeu-concours se déroulera sur une période de trois semaines, du *26 septembre 2025 à 12h00, au 19 octobre 2025 à 00h00 (heure de Paris)* inclus. La participation est limitée à cette période.

Article 4 - Conditions de Participation

4.1 La participation est ouverte à toute personne physique, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'organisation ou à la réalisation du jeu-concours. 4.2 La participation est gratuite et sans obligation d'achat. 4.3 Toute participation incomplète, frauduleuse, non conforme aux dispositions du présent règlement ou transmise après la date limite ne sera pas prise en compte.

Article 5 - Modalités de Participation

5.1 Pour participer, les personnes éligibles doivent se rendre sur les pages officielles Facebook, Instagram (et/ou LinkedIn si utilisé) d'Océalia, où le lien vers le quiz interactif sera partagé. Le quiz pourra également être directement accessible via le site internet et l'extranet de l'Organisateur. 5.2 Le quiz sera hébergé sur une plateforme sécurisée (Google Form). 5.3 Pour que la participation soit valide pour le tirage au sort, le participant devra impérativement : * Répondre à toutes les questions du quiz. * Renseigner l'intégralité de ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse e-mail, Téléphone) dans le formulaire du quiz pour permettre le contact en cas de gain. 5.4 Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail) sera acceptée. En cas de participations multiples, seule la première participation enregistrée sera prise en compte. 5.5 Suivre l'une des pages officielles Facebook, Instagram et/ou LinkedIn si utilisé. 5.6 Aimer l'un des posts publiés sur Facebook et/ou Instagram.

Article 6 - Désignation des Gagnants et Lots

Le tirage au sort sera effectué dans la semaine suivant la clôture du jeu, au plus tard le 24 octobre 2025, sous la supervision de l'Organisateur.

6.1 Option retenue par l'Organisateur :

Trois tirages parmi les sans-faute**

* Trois (3) tirages au sort distincts seront effectués parmi l'ensemble des participants ayant réalisé un score parfait (0 faute).

* Trois (3) gagnants seront désignés, chacun remportant un panier garni d'une valeur de 100 euros TTC.

* Si le nombre de participants ayant un score parfait est insuffisant, l'Organisateur se réserve le droit d'étendre le tirage au sort aux participants ayant réalisé 1, 2 ou 3 fautes.

6.2 Description des lots : Les lots sont des paniers garnis dont la composition peut varier, mais dont la valeur correspond à celle indiquée ci-dessus. Les lots ne pourront être ni échangés contre leur valeur en espèces, ni remplacés par d'autres lots, ni cédés à des tiers.

Article 7 - Annonce et Remise des Lots

7.1 Les gagnants seront contactés personnellement par l'Organisateur (via l'adresse e-mail ou le pseudonyme renseignés dans le formulaire de participation) dans les *7 jours* suivant les tirages au sort. 7.2 Les gagnants devront confirmer l'acceptation de leur lot et fournir les informations complémentaires nécessaires (adresse postale pour envoi, ou convenir d'un retrait) dans un délai de *7 jours* après le premier contact. Sans réponse dans ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et un nouveau tirage au sort pourra être effectué pour désigner un remplaçant. 7.3 Les pseudos de participation des gagnants seront ensuite annoncés publiquement et simultanément sur le site internet de l'Organisateur et sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram) après la fin du jeu et la validation des gagnants. 7.4 Les lots seront remis aux gagnants selon des modalités convenues (envoi postal ou retrait sur site à *Cognac au 51 rue Pierre Loti*). Les frais d'envoi éventuels seront à la charge de l'Organisateur.

Article 8 - Données Personnelles

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone) sont nécessaires à la gestion de la participation au jeu-concours, à la désignation des gagnants et à la remise des lots. Elles sont collectées et traitées conformément à la Politique de Confidentialité du Groupe Océalia et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données en contactant l'adresse mail suivante : *servicecommunication@ocealia-groupe.fr*. Les données des participants non gagnants seront supprimées dès la fin du jeu-concours.

Article 9 - Responsabilité de l'Organisateur

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau internet, des plateformes de réseaux sociaux, du matériel informatique ou tout problème technique empêchant le bon déroulement du jeu, l'enregistrement des participations ou l'envoi des notifications.

- Perte de données, non-réception des participations ou tout problème lié aux coordonnées fournies par les participants.
- Utilisation abusive ou frauduleuse des informations par les participants.
- Incidents ou accidents survenant lors de l'utilisation ou de la jouissance des lots.
- Cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté entraînant une modification, un report, une annulation ou une interruption du jeu.

Article 10 - Modification, Annulation, Interprétation du Règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu-concours à tout moment et sans préavis, notamment en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur les réseaux sociaux et le site internet de l'Organisateur. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude, constatée par l'Organisateur, entraînera l'élimination immédiate du participant. Toute contestation relative au jeu sera soumise à l'appréciation de l'Organisateur.

Article 11 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait le 23/03/2025, à Cognac

Pour le Groupe Coopératif Océalia,

Jade Goriaux
jgoriaux@ocealia-groupe.fr